

# HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Honoraires au 01/01/2024

PRESTATIONS	Honoraires TTC*
<b>PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL **</b>	
• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 170.00 € et 250.00 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation	Entre 170.00 € et 300.00 €/lot
<b>PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT</b>	
• Vacation horaire	120,00 €
<b>PRESTATIONS INDIVIDUELLES</b>	
• État-daté	380.00 €
• Mise en demeure	45.00 €
• Autres prestations	Sur demande et devis Voir contrat de syndic
<b>PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC – APRÈS ACCORD DU COPROPRIÉTAIRE</b>	
• Pré état-daté	200.00 €
• Frais de prélèvement mensuel des charges de copropriétés	19,20 €/an
<b><i>□ Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1800.00 € TTC</i></b>	

\* TVA au taux en vigueur de 20.00% incluse.

\*\* Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.